



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Qualitätskommission EQK
Commission fédérale pour la qualité CFQ
Commissione federale per la qualità CFQ

Rapport annuel de la Commission fédérale pour la qualité CFQ

2021

Rapport à l'attention du Conseil fédéral

Département fédéral de l'intérieur
Commission fédérale pour la qualité CFQ
Secrétariat
c/o Office fédéral de la santé publique
Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne
eqk@bag.admin.ch

Sommaire

A)	RAPPORT D'ACTIVITÉ.....	5
1	Contexte	5
2	Objectifs annuels 2021	5
2.1	Adoption du fonctionnement (2021-01).....	6
2.2	Stratégie et objectifs quadriennaux (2021-02)	7
2.3	Travaux de fond en vue d'établir une mesure et un suivi systématiques de la qualité (monitoring) au niveau national (2021-03).....	8
2.4	Poursuite des activités menées par l'OFSP pour développer des indicateurs de qualité (2021-04)	8
2.5	Étude sur les événements indésirables au sein du système suisse de santé (2021-05)	8
2.6	Travaux de fond pour la définition d'un processus de gestion des risques (y c. portefeuille de risques) au niveau national (2021-06).....	9
2.7	Concept et planification des programmes nationaux de développement de la qualité (2021-07)	9
2.8	Poursuite et application des projets et programmes nationaux (Progress!) subventionnés par l'OFSP (2021-08).....	9
2.9	Réalisation d'un nouveau programme national de développement de la qualité (2021-09).....	10
3	Autres projets et programmes	11
3.1	Fondation Sécurité des patients suisse : Complément au concept des programmes nationaux de développement de la qualité (cf. objectif 2021-07).....	11
3.2	PROMs (Patient reported outcome measures).....	11
4	Soutien de projets régionaux et nationaux	11
4.1	Demandes 2021	11
5	Prises de position, publications et recommandations	12
5.1	Prise de position concernant le financement de mesures prises dans le cadre des contrats de qualité	12
5.2	Participation de la CFQ à des conférences.....	12
B)	RAPPORT FINANCIER	13
C)	ANNEXE : RÉSULTATS FINANCIERS DÉTAILLÉS	14

A) Rapport d'activité

1 Contexte

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la LAMal le 1^{er} avril 2021, le Conseil fédéral a été chargé de fixer tous les quatre ans les objectifs en matière de garantie et d'encouragement de la qualité des prestations (développement de la qualité ; art. 58 LAMal). Le Conseil fédéral entend renforcer significativement le développement de la qualité grâce au contrôle de la réalisation des objectifs.

La LAMal contient désormais de nouveaux instruments permettant de définir, de concrétiser et de mettre en œuvre les objectifs du Conseil fédéral. Tous les échelons sont concernés :

- le Conseil fédéral a le rôle d'organe stratégique ; il institue une commission fédérale pour la qualité (CFQ) (art. 58b LAMal) ;
- les fédérations des fournisseurs de prestations et des assureurs concluent des conventions relatives au développement de la qualité (conventions de qualité) valables pour l'ensemble du territoire suisse (art. 58a LAMal) ;
- les fournisseurs de prestations sont tenus de respecter les règles de développement de la qualité (art. 58a, al. 6, LAMal).

La CFQ a pris ses fonctions en avril 2021. Comme la nouvelle commission et le nouveau secrétariat doivent traiter de très nombreux dossiers, il a été nécessaire de fixer un planning serré. Les séances de commission ont eu lieu chaque mois (sept au total [pas de séance en juillet et novembre], dont trois en présentiel et quatre en ligne), et ont chacune duré environ trois heures. Outre divers éléments constitutifs (règlements et processus), la CFQ a essentiellement travaillé sur la question du développement de la qualité. L'OFSP lui a transféré la responsabilité du budget et la compétence d'allouer des subventions. Pouvoir octroyer de larges indemnités aux études, projets et programmes relatifs au développement de la qualité constitue en effet la pierre angulaire de la suite des travaux de la commission.

Le secrétariat scientifique de la CFQ est chargé du travail administratif ; il prépare et assure le suivi des séances en collaboration avec la présidence. Tous les postes du secrétariat sont pourvus depuis octobre 2021, qui dispose d'une direction *ad interim* jusqu'à fin 2021.

2 Objectifs annuels 2021

« Sur proposition de la Commission fédérale pour la qualité, le Conseil fédéral fixe chaque année les objectifs assignés à celle-ci et la manière de contrôler leur réalisation. » (art. 58c, al. 2, LAMal). Cette disposition n'a pu être mise en œuvre en 2021 puisque la CFQ a commencé son activité au deuxième trimestre seulement. Les objectifs 2021 ont donc exceptionnellement été élaborés par l'OFSP, qui les a soumis au Conseil fédéral.

Pour ce faire, l'OFSP s'est largement appuyé sur le rapport national « Améliorer la qualité et la sécurité des soins en Suisse ». Ce dernier confirmait que, pour améliorer la qualité et la sécurité des patients, il convient de définir les rôles et les compétences, d'assurer la transparence et de développer la confiance. Il en a été tenu compte dans la définition des objectifs annuels. En effet, les premiers objectifs devaient déjà poser les bases d'améliorations systémiques, des fournisseurs de prestations jusqu'à la Confédération et aux cantons, et ce dans tous les domaines relatifs à la fourniture de prestations.

Ces objectifs ont donc été formulés assez largement, de sorte que leur réalisation puisse au besoin dépasser l'année sous revue, compte tenu notamment du fait que celle-ci était écourtée. Les deux objectifs ayant trait aux travaux de fonds visant à établir une mesure et un suivi systématiques de la

qualité (monitoring) ainsi qu'à définir un processus de gestion des risques au niveau national (2021-03 et 2021-06) sont en particulier très complexes et nécessitent une coordination et une collaboration étroites avec plusieurs services fédéraux. Les travaux en la matière débiteront donc lorsque la stratégie de qualité et les objectifs quadriennaux seront disponibles.

L'état d'avancement des neuf objectifs annuels est résumé ci-dessous :

	Objectif	Réalisation
2021-01	Adoption du fonctionnement	Réalisé
2021-02	Stratégie et objectifs quadriennaux	Réalisé
2021-03	Travaux de fond en vue d'établir une mesure et un suivi systématiques de la qualité (monitoring) au niveau national	Repoussé à 2022
2021-04	Poursuite des activités menées par l'OFSP pour développer des indicateurs de qualité	En cours, sera poursuivi en 2022
2021-05	Étude sur les événements indésirables au sein du système suisse de santé	En cours, sera poursuivi en 2022
2021-06	Travaux de fond pour la définition d'un processus de gestion des risques (y c. portefeuille de risques) au niveau national	Repoussé à 2022
2021-07	Concept et planification des programmes nationaux de développement de la qualité	Réalisé
2021-08	Poursuite et application des projets et programmes nationaux (Progress!) subventionnés par l'OFSP	En cours, sera poursuivi en 2022
2021-09	Réalisation d'un nouveau programme national de développement de la qualité	En cours, sera poursuivi en 2022

Tableau 1 : aperçu de la réalisation des objectifs

2.1 Adoption du fonctionnement (2021-01)

Objectif : la CFQ adopte ses règlements (règlement interne, règlement d'utilisation des ressources), définit ses processus et planifie ses dépenses pour les quatre prochaines années sur la base de l'arrêté fédéral du 5 juin 2019 sur le crédit global. Elle tient compte pour ce faire des priorités thématiques et des responsabilités définies dans la stratégie (cf. objectif 2021-02).

2.1.1 Règlements

Le règlement interne définit l'organisation de la CFQ et les procédures relatives aux décisions. Le règlement d'utilisation des ressources définit le traitement des indemnités et des aides financières.

La CFQ a adopté ces deux règlements lors de sa séance du 29 juin 2021. Ceux-ci ont ensuite été approuvés le 1^{er} décembre 2021 par le Département fédéral de l'intérieur. Le règlement interne et le règlement d'utilisation ont été publiés sur le site internet de la CFQ en décembre 2021.

2.1.2 Planification des tâches pour les quatre prochaines années

La CFQ conseille les divers acteurs sur des questions de développement de la qualité et coordonne leurs activités. Elle conseille le Conseil fédéral sur des mesures de développement de la qualité. Elle charge des tiers de réaliser des programmes de développement de la qualité et des études systématiques à l'échelle du pays, de développer les indicateurs de qualité existants et d'en élaborer de nouveaux. La planification des activités pour la période 2021 à 2024 n'est pas achevée, et ce pour les raisons suivantes :

- 1) Du fait de la situation sanitaire, la commission n'a commencé son activité que le 1^{er} avril 2021. La première séance a eu lieu le 12 avril.
- 2) La version définitive de la stratégie de qualité et des objectifs quadriennaux du Conseil fédéral n'était pas disponible avant fin 2021. La dernière étape consultative a eu lieu en novembre 2021, et les versions préliminaires constituaient uniquement un cadre général.
- 3) L'élaboration et la planification des premiers programmes nationaux de développement de la qualité de la CFQ ne dépendent pas seulement de la stratégie et des objectifs quadriennaux du Conseil fédéral, mais également du concept relatif à la définition des programmes nationaux de mise en application et d'élaboration de bases. Ce concept a été réalisé par la fondation Sécurité des patients suisse (SPS) et la CFQ en a pris connaissance fin août. Il forme la base des programmes et projets prévus avec la SPS.

2.1.3 Processus de décision

Afin de mettre en œuvre les objectifs annuels, sept groupes de travail ont été institués. La plupart comprennent entre quatre et six membres de la CFQ. Chaque groupe est accompagné et soutenu par un collaborateur du secrétariat. La CFQ attribue aux groupes un mandat de travail comprenant un calendrier. Les groupes préparent les dossiers et soumettent leurs recommandations à la commission. Au total, les groupes de travail se sont réunis 23 fois entre avril et décembre.

Lors de sa 4^e séance, qui s'est tenue le 30 août 2021, la CFQ a précisé, outre le règlement interne, la procédure relative aux décisions prises par voie de circulation et aux récusations en cas de conflit d'intérêts.

2.1.4 Processus d'allocation des indemnités et des aides financières

Les exigences et les premières bases relatives aux processus s'appliquant aux indemnités et aux aides financières ont été définies à l'occasion de la première phase d'allocation. Les indemnités sont allouées directement lorsqu'il n'y a qu'un mandataire possible, et par procédure d'appel d'offres dans les autres cas. Les demandes d'aides financières se font toujours par concours. Les processus correspondants sont toutefois adaptés et précisés sur la base des expériences faites. Pour ce faire, l'OFSP a sollicité un consultant éprouvé.

2.2 Stratégie et objectifs quadriennaux (2021-02)

Objectif : La CFQ donne son avis sur la stratégie 2021-2032 et sur les objectifs en matière de développement de la qualité pour les quatre prochaines années (objectifs quadriennaux) avant que ceux-ci soient soumis au Conseil fédéral.

La CFQ a été invitée à prendre position sur la stratégie et les objectifs quadriennaux dans le cadre de la consultation qui s'est déroulée entre le 29 juin et le 30 août 2021. Cet avis a été rédigé par un groupe de travail, adopté par la commission lors de sa séance du 30 août 2021 et transmis à l'OFSP. Au vu du nombre important de remarques, la CFQ a proposé à l'OFSP de procéder à une discussion approfondie dans le cadre d'un atelier. Le 18 novembre 2021, l'OFSP a fourni à la commission une version remaniée

de la stratégie et des objectifs quadriennaux. La CFQ a pris position oralement lors d'un atelier qui s'est tenu le 24 novembre 2021, puis à nouveau par écrit le 9 décembre 2021. Selon les informations dont dispose l'OFSP, le Conseil fédéral devrait adopter la stratégie et les objectifs quadriennaux au premier trimestre 2022.

2.3 Travaux de fond en vue d'établir une mesure et un suivi systématiques de la qualité (monitoring) au niveau national (2021-03)

Objectif : la CFQ élabore un concept de mesure et de suivi systématiques de la qualité. Le concept est destiné à servir de ligne directrice à tous les acteurs afin qu'ils puissent développer leurs instruments pour prendre des décisions basées sur des données en ce qui concerne l'amélioration nécessaire.

Cet objectif a été repris dans les objectifs 2022.

2.4 Poursuite des activités menées par l'OFSP pour développer des indicateurs de qualité (2021-04)

Objectif : la CQF se charge du développement des indicateurs de qualité et poursuit les activités en cours. Elle charge des tiers de poursuivre le développement des indicateurs de qualité existants dans le domaine des hôpitaux et des EMS, et d'en élaborer de nouveaux pour le domaine des soins à domicile. Elle prend part à l'enquête internationale de l'OCDE « PaRIS survey for Patients with Chronic Conditions » et charge un tiers approprié de la coordination.

2.4.1 **Projet PaRIS (OECD)**

La participation de la Suisse à l'enquête internationale « Patient-Reported Indicator Survey » (PaRIS) a été initiée en 2020 par l'OFSP. Elle doit servir de préparation à l'élaboration et à la publication d'indicateurs de qualité dans le secteur ambulatoire. En avril 2021, l'OFSP a transmis le projet PaRIS sur les maladies chroniques à la CFQ.

Celui-ci a mandaté l'Institut pour la médecine de famille de l'Université de Zurich (Pr Thomas Rosemann) de valider le questionnaire et l'élaboration d'une stratégie pour la réalisation de l'étude dès 2022. Lors de l'attribution, il a été tenu compte de l'intégration du projet PaRIS dans la stratégie nationale (telle que définie à cette date).

2.4.2 **Reprise et développement d'autres indicateurs de qualité**

Les premiers entretiens avec la section Gestion des données et statistique de l'OFSP portant sur les autres indicateurs de qualité lancés par l'office ont eu lieu en automne. Il s'agit avant tout d'indicateurs relatifs au domaine des soins hospitaliers de longue durée et aux services d'aide et de soins à domicile. Ce sujet, très complexe, fait intervenir de nombreux acteurs nationaux. Dans ce domaine également, les travaux de mise en œuvre seront poursuivis en 2022.

2.5 Étude sur les événements indésirables au sein du système suisse de santé (2021-05)

Objectif : la CFQ attribue en 2021 un mandat d'étude théorique de faisabilité. Celle-ci servira de base pour le mandat relatif à une étude sur les événements indésirables qui sera attribué en 2022. Cette seconde étude devra fournir des données relatives aux événements indésirables (types, étendue, degré de gravité, évitabilité) lors de la fourniture des prestations, sur lesquelles tous les acteurs pourront se fonder pour prendre des mesures d'amélioration de la qualité. L'étude sera conçue de manière à produire dans toute la mesure du possible des résultats permettant une comparaison internationale.

Un groupe de travail réunissant la CFQ et le secrétariat ont élaboré un cahier des charges et un projet de contrat pour l'attribution du mandat à la SPS. Ceux-ci prévoient la définition claire des « événements indésirables » pour différents domaines de soins et méthodes d'enregistrement, une stratégie de mise en œuvre d'une enquête nationale dans le domaine des soins hospitaliers et une feuille de route pour l'extension de cette enquête à d'autres domaines de soins.

La CFQ a adopté le cahier des charges lors de sa séance du 30 août 2021. Sur cette base, la SPS a rédigé une offre acceptée par la commission lors de sa séance du 26 octobre. En raison du changement de direction de la fondation et de ses ressources limitées en personnel, la SPS n'a pas encore pu accepter le contrat. Les prochaines étapes de l'étude consacrée aux événements indésirables au sein du système suisse de santé seront rediscutées en 2022.

2.6 Travaux de fond pour la définition d'un processus de gestion des risques (y c. portefeuille de risques) au niveau national (2021-06)

Objectif : la CFQ élabore un concept de gestion des risques au niveau national. Sur la base d'un état des lieux de tous les domaines de fourniture de prestations, le concept indique comment identifier, analyser et évaluer au niveau national les risques potentiels pour la sécurité des patients, cela afin de prendre, sur la base des données recueillies, des décisions touchant les mesures de réduction des risques qui s'imposent et les domaines concernés. Le concept intègre les acteurs principaux ainsi que les processus et les stratégies de gestion des risques qui ont déjà fait leurs preuves ou qui sont encore en développement.

Cet objectif a été repris dans les objectifs 2022.

2.7 Concept et planification des programmes nationaux de développement de la qualité (2021-07)

Objectif : la CFQ élabore un concept de programmes nationaux, visant à établir une compréhension commune de ce qu'est un tel programme et servant de base pour l'attribution de mandats d'élaboration de programmes nationaux. Ce concept vise à diffuser et à inscrire dans la pratique quotidienne des améliorations de la qualité de la fourniture des prestations dans les établissements, les groupes de fournisseurs de prestations et au-delà. Il comprend en particulier les exigences requises et les responsabilités afin d'en garantir la mise en œuvre. Il indique la manière et les critères suivant lesquels les thèmes, les approches méthodologiques et les manières de procéder seront sélectionnés. La CFQ élabore une planification pour les programmes nationaux.

En 2020, l'OFSP avait déjà attribué à la SPS le mandat relatif à l'établissement du concept. Ce mandat faisait partie du financement transitoire de la SPS. La CFQ a reçu un projet de concept le 30 avril 2021, que la SPS a ensuite parachevé sur la base de l'avis de la commission. La CFQ en a débattu lors de sa séance du 30 août 2021, sur la base de la recommandation du groupe de travail ad hoc. Le concept est un instrument qui permettra d'élaborer et de mandater des programmes nationaux en matière de développement de la qualité et de sécurité des patients.

La commission en a publié une version abrégée sur son site internet en décembre 2021.

2.8 Poursuite et application des projets et programmes nationaux (Progress!) subventionnés par l'OFSP (2021-08)

Objectif : la CFQ continue d'accompagner les projets et programmes nationaux (Progress!) subventionnés par l'OFSP et garantit l'application systématique, durable et obligatoire des enseignements qui en ont été tirés (cf. objectif 2021-07). Sur la base des programmes nationaux Progress! achevés ainsi que de l'audition de la Fondation Sécurité des patients Suisse et, le cas

échéant, d'autres experts, la CFQ donne aux parties signataires des conventions de qualité et aux autorités compétentes des recommandations relatives à l'application des enseignements tirés des projets et programmes nationaux. Elle propose des critères ou des indicateurs susceptibles de refléter le degré d'avancement et le succès de l'application.

La CFQ institue un groupe de travail chargé des programmes nationaux Progress! Ces derniers ont été analysés et priorisés. La commission a établi l'ordre de priorité suivant :

1. Programme « Sécurité en chirurgie »
2. Programme « Sécurité dans le sondage vésical »
3. Projet « Guide de mise en œuvre des revues de mortalité et de morbidité »

Avant de décider de la suite de la mise en œuvre des programmes suivants, plus d'informations sont nécessaires :

1. Programme « Sécurité de la médication aux interfaces »
2. Programme « Sécurité de la médication en EMS »
3. Projet « Room of Horrors »
4. Projet « Speak up »

La suite concrète des programmes aura lieu en 2022. Des indicateurs de mesures de l'implémentation seront également élaborés.

2.9 Réalisation d'un nouveau programme national de développement de la qualité (2021-09)

Objectif : la CFQ attribue un mandat de réalisation d'un nouveau programme national de développement de la qualité. Celui-ci porte en priorité sur un thème en accord avec les recommandations publiées dans le rapport national de 2019 et applique les approches méthodologiques et les manières de procéder définies dans le concept de programmes nationaux (objectif 2021-07).

Programmes nationaux d'élaboration de bases (PNB) pour la sécurité des patients

Suite à la validation du concept du programme national d'élaboration de bases pour le développement de la qualité, la CFQ a préparé deux premiers PNB et en a attribué les mandats à la SPS en raison de son expertise reconnue :

- PNB relatif à la sécurité des patients, monitoring et réduction des risques
Le premier objectif de ce PNB est de développer la participation au système national de déclaration et d'apprentissage des événements critiques (CIRNET) et de l'élargir à d'autres secteurs de soins. Le deuxième est d'élaborer une approche nationale coordonnée pour l'enregistrement des *never events* en complément du CIRNET. La SPS a réalisé d'importants travaux préparatoires et dressé, pour la Suisse, la liste des *never events* dans le secteur des soins hospitaliers aigus.
- PNB relatif à la sécurité des patients, production et allocation de connaissances
Le premier objectif de ce PNB est de mettre sur pied un monitoring des tendances et des risques nationaux et internationaux relatif aux différentes dimensions de la sécurité des patients. Le deuxième est de sensibiliser et conseiller les professionnels de la santé et les directions d'établissements. Le troisième porte sur le transfert de connaissances relatives à la sécurité des patients dans le cadre des offres de formation initiale et postgrade de tiers, dans les propres offres d'apprentissage et de formation ainsi que dans les publications.

Programmes nationaux de mise en application (PNA)

La CFQ a institué un groupe de travail qui examine actuellement les thèmes potentiels afin de pouvoir lancer les deux premiers PNA en 2022.

3 Autres projets et programmes

3.1 Fondation Sécurité des patients suisse : Complément au concept des programmes nationaux de développement de la qualité (cf. objectif 2021-07)

L'approche internationale ne faisait pas partie du mandat relatif au concept. Afin de compléter ce dernier, la CFQ a attribué un mandat de suivi à la SPS. L'objectif de ce deuxième mandat est d'établir la situation à l'étranger sur la base d'une revue de littérature et de questionnaires adressés aux agences compétentes de divers États. Le mandat est financé grâce au fonds Progress!¹ du financement transitoire.

En raison du changement de direction de la fondation et de ses ressources limitées en personnel, la SPS n'a pas encore pu accepter le contrat. Les prochaines étapes seront rediscutées en 2022.

3.2 PROMs (*Patient reported outcome measures*)

Lors de sa séance du 30 août 2021, la CFQ a décidé d'aller plus loin que le projet PaRIS (cf. objectif 2021-04) et d'approfondir les questions liées aux PROMs. Elle a donc institué un nouveau groupe de travail chargé d'examiner la possibilité de mettre en place un système global d'enregistrement des PROMs, de les utiliser directement dans le processus de prise en charge des patients et de les analyser à des fins d'amélioration de la qualité. Les travaux préparatoires des mesures concrètes sont en cours et les activités suivantes sont prévues en 2022 :

1. Planification et réalisation d'une table ronde réunissant les intervenants intéressés.
2. Attribution ou mise au concours d'un projet « PROMs en Suisse et dans le monde ».
3. Lancement de deux projets pilotes transsectoriels d'enregistrements des PROMs.

Le projet PROMs a été repris dans les objectifs 2022.

4 Soutien de projets régionaux et nationaux

4.1 Demandes 2021

Les aides financières ont été mises au concours une première fois par courrier électronique adressé à 40 organisations nationales ; le délai était fixé au 15 octobre 2021. Au total, 13 demandes sont parvenues à la commission. Cinq d'entre elles étaient incomplètes et ont été renvoyées pour complément et nouveau dépôt. Huit étaient complètes et ont été évaluées sur la base d'une grille de

¹Afin que la SPS puisse continuer son activité, un financement transitoire lui a été alloué le 1^{er} avril 2021 à des fins de renforcement de la qualité et de la rentabilité jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la LAMal. Ces ressources permettent de financer plusieurs programmes. En raison de la pandémie, une partie de ces derniers n'ont pu être achevés. L'argent non utilisé est à disposition de la CFQ, sous la forme du fond Progress!, qui peut ainsi financer d'autres mandats.

critères développée par le secrétariat ; la commission les a examinées lors de sa séance du 6 décembre 2021.

- Deux projets ont été approuvés, pour un montant total de 174 480 francs.
- Des éclaircissements étaient nécessaires pour deux autres projets, sur lesquels la commission a statué en janvier 2022.
- Quatre projets ont été refusés, car ils ne remplissaient pas les critères prévus par la LAMal.

Les fonds non utilisés en 2021 peuvent être reportés sur le budget 2023/2024.

5 Prises de position, publications et recommandations

5.1 Prise de position concernant le financement de mesures prises dans le cadre des contrats de qualité

Les fédérations de fournisseurs de prestations et d'assureurs élaborent les contrats de qualité. Ceux-ci seront conclus en avril 2022. Les fédérations remettront leurs premiers rapports en 2022.

Dans le cadre des négociations portant sur les contrats de qualité, les fédérations de fournisseurs de prestations et d'assureurs ont à plusieurs reprises demandé que le budget de la CFQ finance la mise en œuvre. Comme cette demande ne correspond pas au mandat légal de la commission, cette dernière a décidé, lors de sa séance du 26 octobre 2021, d'apporter les précisions suivantes sur le domaine d'application :

« Concernant les projets de développement de la qualité, une aide financière peut être demandée à la CFQ, mais seulement pour développer des (nouveaux) indicateurs et mesures de qualité ainsi que des processus visant à améliorer la qualité. Par contre, il n'est pas prévu que la CFQ contribue au financement (durable) de la mise en œuvre des contrats de qualité. Le cas échéant, dans le cadre du développement de la qualité, les associations (ou des tiers mandatés) peuvent soumettre une offre pour la reprise d'une des tâches visées à l'art. 58c, al. 1, let. b, e ou f, LAMal et obtenir une compensation en cas d'adjudication. »

5.2 Participation de la CFQ à des conférences

En 2021, la présidence a présenté la commission et ses activités lors des conférences et colloques suivants :

16 septembre : Congrès annuel de la SSMIG, Interlaken ;

2 novembre : Conférence de l'AQC, Zurich ;

4 novembre : Colloque EQUAM, Berne ;

6 novembre : Colloque annuel des anciens étudiants en EPD Gestion du système de santé, Université de Berne ;

18 novembre : Never Events Congress, fondation Sécurité des patients suisse, Zurich.

B) Rapport financier

	2021	2021	2022
Dépenses	PRÉVU	EFFECTIF	PRÉVU
Charges relatives aux mesures de qualité	3 400 000	25 000	9 000 000
<i>Programmes nationaux</i>	900 000		
<i>Indicateurs de qualité</i>	500 000	25 000	
<i>Études et contrôles</i>	1 500 000		
<i>Projets régionaux et nationaux</i>	500 000		
Charges d'exploitation	690 000	480 603	918 100
<i>Charges de la commission</i>		126 266	
<i>Charges en personnel du secrétariat</i>		331 360	
<i>Autres charges d'exploitation</i>		22 978	
TOTAL	4 090 000	505 603	9 918 100

	2021	2021	2022
Financement	PRÉVU	EFFECTIF	PRÉVU
<i>Assurances-maladie</i>	1 363 333	168 534	2 111 234
<i>Cantons</i>	1 363 333	168 534	2 111 234
<i>Confédération</i>	1 363 333	168 534	2 111 234
<i>Report de 2021</i>			3 584 397
TOTAL	4 090 000	505 603	9 918 100

Tableau 2 : budget 2021 et 2022 et résultat 2021

C) Annexe : résultats financiers détaillés

Ergebniskonten	Plan	Ist	Abw (abs)	Abw (%)
3000000010 fw_Löhne/Gehälter ML	445,000.00	263,113.30	181,886.70-	40.87-
3000000030 fw_l3. Monatslohn		22,139.55	22,139.55	
3000000040 fw_Ortszuschlag		13,596.75	13,596.75	
3000000100 fw_Prämien und Belohnungen		1,500.00	1,500.00	
3000000120 fw_FAK ergänz. Leistungen		2,941.80	2,941.80	
3000000500 fw_Leist.v.Soz.Vers.		38,101.55-	38,101.55-	
3050000010 fw_SozVers.Beitr.AG	95,800.00	16,952.90	78,847.10-	82.30-
3050200010 fw_AG Beitr. (BU/NBU)		1,937.20	1,937.20	
3050050010 fw_FAK AG Beiträge		4,002.50	4,002.50	
3050120010 fw_Sparbeiträge AG		37,918.70	37,918.70	
3050140010 fw_Risikobeiträge AG		3,666.90	3,666.90	
* Personalaufwand	540,800.00	329,668.05	211,131.95-	39.04-
3090000000 fw_Kinderbetreuung		1,691.75	1,691.75	
* Übriger Personalaufwand		1,691.75	1,691.75	
3115001110 fw_Honorar USE		84,689.55	84,689.55	
3115201030 fw_Spesen Kommission		2,576.00	2,576.00	
* Beratung und Auftragsforschung		87,265.55	87,265.55	
3119200000 fw_Bezugsteuer		54.50	54.50	
3119501000 fw_Übersetzungen		21,762.88	21,762.88	
3119901000 fw_Sonstiger Betrieb		1,160.50	1,160.50	
* Übriger Betriebsaufwand		22,977.88	22,977.88	
** A200.0001 Funktionsaufwand	540,800.00	441,603.23	99,196.77-	18.34-
3115201100 fw_Tagelder Qualitä	75,000.00	39,000.00	36,000.00-	48.00-
3119503300 fw_Vollzug Qualitä	69,615.00		69,615.00-	100.00-
** A202.0175 Qualitätskommission KVG	144,615.00	39,000.00	105,615.00-	73.03-
3632002200 fw_Nationale Programme	900,000.00		900,000.00-	100.00-
3632002210 fw_Qualitätsindikatoren	500,000.00	25,000.00	475,000.00-	95.00-
3632002220 fw_Studien und Überp	1,500,000.00		1,500,000.00-	100.00-
3632002230 fw_Regionale + Natio	500,000.00		500,000.00-	100.00-
** A231.0395 Qualitätsmassnahmen KVG	3,400,000.00	25,000.00	3,375,000.00-	99.26-
*** Ausgaben	4,085,415.00	505,603.23	3,579,811.77-	87.62-
4290001300 fw_Entgelte Krankenv	1,363,400.00-	1,363,333.00-	67.00	0.00
4290001400 fw_Entgelte Kantone	1,363,300.00-	1,363,332.00-	32.00-	0.00
4290011300 nf_Entgelte Qualität		2,389,600.00	2,389,600.00	
** E102.0113 Entgelte Qualitätsmassnahmen	2,726,700.00-	337,065.00-	2,389,635.00	87.64-
*** Einnahmen	2,726,700.00-	337,065.00-	2,389,635.00	87.64-
**** Finanzbuchhaltung	1,358,715.00	168,538.23	1,190,176.77-	87.60-
***** Summe	1,358,715.00	168,538.23	1,190,176.77-	87.60-

Tableau 3 : extrait du système de comptabilité du 27 janvier 2022

Remarques :

- En 2021, les cantons ont versé 1 363 322 francs à la Confédération, et les assureurs, 1 363 333 francs. Cependant, seul un tiers des coûts effectifs leur ont été facturés et les montants payés en trop en 2021 seront déduits du compte 2022.
- Les indemnités octroyées aux membres de la commission pour les séances de commission et des groupes de travail ont été versées jusqu'à fin octobre. Les indemnités de novembre et décembre sont reportées sur 2022.
- L'équipe du secrétariat a été engagée au fil de l'année (en mai, juin et octobre), ce qui explique que les coûts pour 2021 soient inférieurs au budget.
- Dans l'extrait du système de comptabilité (tab. 2), la somme des comptes de résultat 3115001110, 3115201030, 3115201100 et 311950330 représente les charges de la commission.